

Agriculture

des permanences multi-administrations
pour apporter des réponses concrètes
aux exploitants

Afin de traiter rapidement et en proximité les demandes des agriculteurs, le Gouvernement a décidé d'organiser des permanences agricoles au plus près des exploitations.

Ces permanences visent à prendre en charge de façon personnalisée les problématiques auxquelles font face les agriculteurs.

Sous l'égide des sous-préfets d'arrondissement, elles sont assurées par des agents de la direction départementale des finances publiques (DDFiP), de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et de l'office français de la biodiversité (OFB).

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) seront associées en tant que de besoin.

Permanences prévues dans le Pas-de-Calais par arrondissement

ARRAS

les mardis de 8h30 à 12h
Direction départementale
des territoires et de la mer
100 Av. Winston Churchill - Arras

BÉTHUNE

les vendredis de 8h30 à 12h
Sous-préfecture
181 Rue Gambetta - Béthune

BOULOGNE-SUR-MER

les jeudis de 14h à 17h30
Sous-préfecture
131 Grande Rue - Boulogne-sur-Mer

CALAIS

les jeudis de 8h30 à 12h
Sous-préfecture
9 Esplanade Jacques Vendroux - Calais

LENS

les lundis de 14h à 17h30
Sous-préfecture
25 Rue du 11 Novembre - Lens

MONTREUIL-SUR-MER

les vendredis de 14h à 17h30
Sous-préfecture
7 Rue d'Hérambault - Montreuil-sur-Mer

SAINT-OMER

les mercredis de 14h à 17h30
Sous-préfecture
41 Rue Saint-Bertin - Saint-Omer

PRENDRE RENDEZ-VOUS SUR :
www.pas-de-calais.gouv.fr

